



RECOMMANDATIONS DE L'ACC:

LES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT ECONOMIQUEMENT VIABLES A LA PRODUCTION DE TABAC – LE GROUPE D'ETUDE SUR LES CULTURES DE SUBSTITUTION¹

Contexte

L'Alliance pour la Convention-cadre apporte son soutien au travail du Groupe d'étude sur les cultures de substitution, créé par décision de la CCLAT/COP1(17) de la première session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT). Les objectifs du Groupe d'étude sont les suivants :

- récapituler dans quelle mesure sont utilisées les solutions existantes de remplacement économiquement viables pour les cultivateurs, les travailleurs et, selon qu'il conviendra, les vendeurs ;
- recommander à la COP des mécanismes propres à évaluer l'impact à long terme des pratiques utilisées par les fabricants de tabac ;
- Décrire les initiatives entreprises à l'échelle nationale conformément aux termes de l'Article 17 de la CCLAT (Promotion des activités de remplacement économiquement viables) et
- recommander des initiatives de diversification à coût raisonnable.

L'ACC est favorable à la poursuite des efforts du Groupe d'étude visant à réaliser les objectifs définis par la Décision de la CCLAT/COP1(17), dans le but d'éviter de causer un préjudice aux familles effectuant la culture du tabac à la suite de la possibilité escomptée d'une réduction de la demande mondiale des produits du tabac.

La réalisation des objectifs du Groupe d'étude prendra un certain temps, et il devra adopter un processus continu et progressif de recherche et de consultations. Dans le cadre de sa mission, le Groupe d'étude devra s'efforcer de rassembler les travaux de recherche

¹ Le présent document souligne les recommandations de l'ACC à la COP par rapport au travail en cours d'élaboration du Groupe d'études sur les cultures de substitution, ainsi que les Parties dans le cadre de la promotion de solutions économiquement viables à la production du tabac. De plus amples informations figurent dans le document d'information de l'ACC : « Les solutions de remplacement économiquement viables à la production du tabac - Le Groupe d'étude sur les cultures de substitution », disponible en ligne sur www.fctc.org.

existant relatifs aux questions complexes associées à la diversification agricole et aux solutions de substitution à la culture du tabac, avant d'encourager des recherches complémentaires. Cet effort devrait être entrepris en collaboration avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Recommandations à la deuxième session de la Conférence des Parties au sujet des activités entreprises par le Groupe d'étude

La COP devrait demander au Groupe d'étude de poursuivre ses efforts visant à réaliser les objectifs définis par la Décision CCLAT/COP1(17) de la façon suivante :

- 1. Pour récapituler dans quelle mesure sont utilisées les solutions de substitution existantes pour les cultivateurs de tabac, le Groupe d'étude devra élaborer une méthode systématique de collecte des données pertinentes auprès des pays producteurs ou anciens producteurs de tabac. Étant donné que l'objectif fixé pour la première réunion du Groupe d'étude (récapituler dans quelle mesure sont utilisées les solutions existantes de substitution), la priorité des activités du Groupe d'étude devrait être accordée à la collecte des données pertinentes.**
- 2. Pour que le Groupe d'étude puisse faire un compte rendu des initiatives entreprises à l'échelle nationale conformément à l'Article 17 de la CCLAT, il devra élaborer une méthode systématique de collecte des données concernant les initiatives engagées par les Parties pour « promouvoir, le cas échéant, des solutions de substitution économiquement viables pour les cultivateurs, les travailleurs et, selon qu'il conviendra, les vendeurs ».**
- 3. Pour se positionner de façon à présenter des recommandations utiles à la COP sur (i) les mécanismes permettant d'évaluer les répercussions à long terme des pratiques des fabricants de tabac et (ii) les initiatives de diversification d'un coût raisonnable, le Groupe d'étude devra coordonner la poursuite de recherches complémentaires au sujet des questions complexes concernant la culture du tabac et ses solutions de substitution. Une telle recherche devrait être exhaustive, multisectorielle et fondée sur des méthodologies standardisées garantissant la comparabilité des données. Les points spécifiques nécessitant des recherches plus approfondies comprennent :**
 - Les pratiques de l'industrie du tabac qui ont un impact sur les planteurs de tabac et sur les pays producteurs de tabac**

La surveillance des pratiques de l'industrie du tabac sera essentielle pour que le Groupe d'étude puisse accomplir son mandat de « recommander à la COP des mécanismes propres à évaluer les répercussions à long terme des pratiques utilisées par les fabricants de tabac ».

- **Les liens entre la culture du tabac et la pauvreté**
 Actuellement, les études montrent que nombreux petits cultivateurs ont beaucoup de peine à vivre de la culture du tabac. Le Groupe d'étude devrait coordonner un effort de recherche approfondi pour analyser les coûts et les bénéfices économiques de la culture du tabac par comparaison avec d'autres moyens de subsistance. Une telle recherche sera nécessaire pour que le Groupe d'étude soit à même de formuler à l'intention de la COP des recommandations au sujet des initiatives de diversification d'un coût raisonnable, et il aidera les Parties à remplir l'obligation que leur fait Article 17 d'assurer la promotion de solutions de substitution économiquement viables à la culture du tabac.
- **Les liens entre la culture du tabac et la malnutrition**
 Dans les pays très pauvres, où les terres fertiles sont consacrées à la culture du tabac plutôt qu'à celle de récoltes vivrières, la culture du tabac contribue directement à la faim et à la malnutrition. Il serait nécessaire d'entreprendre des recherches complémentaires pour mieux comprendre les liens existants entre la culture du tabac et la malnutrition. De même, les discussions sur les solutions de substitution à la culture du tabac et la diversification agricole doivent tenir compte des répercussions directes de la culture du tabac sur la faim et la malnutrition dans le monde en développement. Les récoltes vivrières durables devraient être considérées prioritaires dans le cadre de la recherche de solutions de substitution économiquement viables à la culture du tabac.
- **Les effets sanitaires défavorables ressentis par les personnes pratiquant la culture du tabac**
 La culture du tabac a des conséquences délétères sur la santé des personnes qui s'y emploient, y compris « l'intoxication par le tabac vert » et les effets dus à la pulvérisation à grande échelle et fréquente des pesticides. Il est nécessaire d'entreprendre des recherches complémentaires pour mieux comprendre les séquelles sanitaires de la culture du tabac, et pour mieux surveiller leur importance et leur fréquence. Comme il a été mentionné précédemment, une telle recherche sera primordiale pour que le Groupe d'étude puisse formuler à l'intention de la COP des recommandations utiles et pour aider les Parties dans l'implémentation de l'article 11.
- **Les répercussions défavorables de la culture du tabac sur l'environnement**
 La culture du tabac a des effets défavorables sur l'environnement, y compris l'épuisement des éléments nutritifs des sols, la pollution due aux pesticides et engrais et le déboisement. Il s'agit d'un facteur important qui devrait être pris en compte lors des comparaisons effectuées entre la culture du tabac et les solutions de remplacement. Aussi, en s'acquittant de leurs obligations en vertu de la Convention les Parties, selon l'article 18, conviennent de tenir dûment compte, pour ce qui est de la culture du tabac, de la protection de l'environnement. Des recherches complémentaires seront utiles au Groupe d'étude, à la COP et aux Parties durant leurs discussions relatives aux solutions de remplacement économiquement viables à la culture du tabac.

- 4. Dans le cadre de sa mission, le Groupe d'étude est tenu de collaborer étroitement avec les organisations internationales compétentes, plus particulièrement la FAO et la Banque mondiale, et de coopérer avec l'Équipe spéciale de l'ONU. Le Groupe d'étude devrait s'efforcer résolument de mettre en place des partenariats concrets avec ces organisations et autres organisations et instances appropriées, qui sont à même de lui apporter une assistance déterminante dans le cadre de sa recherche et de l'élaboration d'initiatives concrètes de diversification.**
- 5. Conformément à la Résolution 54.18 de l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS/WHA) et à l'Article 5.3 de la CCLAT, le Groupe d'étude devrait veiller à ce que son travail ne soit pas influencé par les intérêts commerciaux et autres intérêts particuliers de l'industrie du tabac.**

Recommandations aux Parties relatives à la promotion de solutions de remplacement économiquement viables à la culture du tabac

Les Parties devraient collaborer avec d'autres Parties, avec le Groupe d'étude et avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour promouvoir des solutions de remplacement économiquement viables à la culture du tabac. L'ACC formule les recommandations suivantes :

- 1. L'objectif prioritaire des Parties lors de toutes les discussions prenant place dans le cadre de la CCLAT, y compris les discussions sur la diversification agricole et les solutions de substitution à la culture du tabac, devrait être la réalisation de l'objectif présenté à l'Article 3 de la Convention : « protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac en offrant un cadre pour la mise en œuvre de mesures de lutte antitabac par les Parties aux niveaux national, régional et international, en vue de réduire régulièrement et notablement la prévalence du tabagisme et l'exposition à la fumée du tabac ».**
- 2. Les Parties producteurs de tabac devraient prendre des mesures à l'échelle nationale pour explorer les solutions de remplacement aux cultures du tabac économiquement viables, encourager la diversification et élaborer des mécanismes de promotion de moyens de subsistance de remplacement.**
- 3. Les Parties producteurs de tabac devraient prendre les mesures à leur disposition pour réduire la dépendance envers la culture du tabac. Cette approche comprend l'identification et la réduction des mesures de soutien qui protègent à l'heure actuelle la culture du tabac, souvent en dépit du fait qu'elle est contraire à la santé des économies considérées.**

- 4. Toutes les Parties devraient vérifier la cohérence de leurs politiques sur ce point au sein de différents départements de façon à éviter, par exemple, qu'un département encourage la diversification des cultures tandis qu'un autre soutient la culture du tabac dans le cadre d'une stratégie de développement.**
- 5. Toutes les Parties devraient coopérer pour renforcer la capacité des Parties producteurs de tabac à remplir leurs obligations en termes de promotion de solutions de remplacement économiquement viables.**
- 6. Toutes les Parties devraient encourager des mesures concrètes conçues pour inciter à la diversification des cultures. Les mesures sans valeur pratique, telles que le versement de subventions aux planteurs pour qu'ils ne cultivent pas de tabac, ou indemniser les pays des pertes futures associées à la culture du tabac, ne devraient pas être encouragées.**
- 7. Conformément à la Résolution 54.18 de l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS/WHO) et à l'Article 5.3 de la CCLAT, toutes les Parties devraient veiller à ce que leurs politiques en la matière ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres intérêts particuliers de l'industrie du tabac.**